

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 7 juillet 2017

CP2017_07_17
id. 3365

L'an deux mille dix sept, le sept juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. HENRYOT), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HEBRARD (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
TARN ET GARONNE HABITAT
OPÉRATION DE FINANCEMENT DE 54 LOGEMENTS SITUÉS
SUR LE TERRITOIRE DU GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la Commission Permanente, une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne Habitat. Elle concerne le financement d'opérations de construction et d'acquisition-amélioration de 54 logements répartis ainsi sur le territoire du Grand Montauban :

29 rue Kleber, 4 rue du Général Sarrail, 6 rue Salengo, 6 avenue Chamier à Montauban et 9 route d'Albi à St Nauphary.

Dans le cadre de son développement patrimonial, Tarn et Garonne Habitat recherche des diversifications de financement afin de profiter des taux fixes long terme du moment dans le secteur bancaire privé en complément de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après consultation, Tarn et Garonne Habitat a retenu l'offre de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées pour un prêt de 2 000 000 € aux conditions précisées dans le contrat de prêt n° 4811935 annexé.

Les principales caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant	2 000 000,00 €
- Taux fixe	1,58 % (taux fixe)
- Durée	30 ans
- Périodicité des échéances	Annuelle
- Frais de dossier	0,10 % du montant de la convention

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 000 000 €, soit 50 % d'un montant global de 2 000 000 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 50 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 27 avril 2017.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur trois logements rue Kleber et un logement route d'Albi, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat pour l'opération de financement de 54 logements situés sur le territoire du Grand Montauban communauté d'agglomération, la garantie du département à hauteur de 50 % soit 1 000 000 € selon les conditions du prêt susvisées ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 50 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 27 avril 2017 ;
- Précise également, qu'en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur trois logements rue Kleber et un logement route d'Albi, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

Le Président,

Christian ASTRUC